

Le Mot du Maire

Face à la fermeture de notre épicerie, je vous avais annoncé que « des solutions alternatives pourraient être envisagées ». Parmi les options possibles : l'installation d'un marché alimentaire hebdomadaire de producteurs locaux qui débutera **le mercredi 21 mars de 16 h 00 à 19 h 00, place Lucien Poincaré à Triaucourt** et qui durera jusqu'en octobre.

Vous seront proposés bien évidemment, des fruits et des légumes, mais aussi des œufs, des fromages, de l'huile de colza, de la farine, de la viande bovine et ovine...et même, des plants à repiquer pour nos amis jardiniers !

Alors, venez nombreux à la rencontre de nos producteurs et encouragez le commerce de proximité qui, outre un développement économique local permet de maintenir les liens au sein de notre ruralité !

Avis aux adeptes de sports motorisés...

Extrait de L'article L. 362-1 du code de l'environnement :

Cet article interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Cette interdiction peut se résumer par la formule lapidaire : « pas de hors piste ».

Cet article a pour conséquence de circonscrire la circulation publique des véhicules à moteur aux voies classées dans le domaine public routier, des départements et des communes, des chemins ruraux, et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

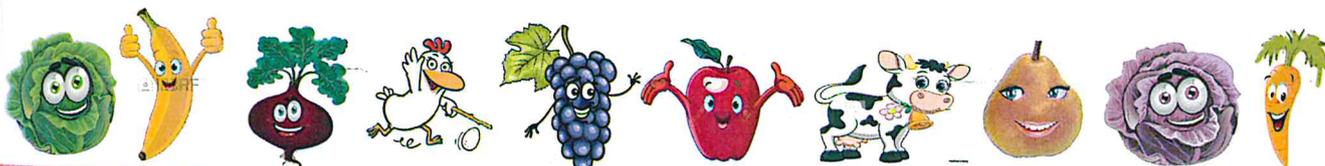
Dès lors, les lieux de passage suivants ne peuvent constituer des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur :

- les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée de l'exploitation d'une coupe, aux seules fins de tirer les bois exploités hors de la parcelle) ;
- les bandes pare-feu créées dans les massifs forestiers pour éviter la propagation des incendies ;
- les itinéraires clandestins qui, à force de passage répétés, créent au sol une piste alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement ;
- les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains ou aériens (canalisations, lignes électriques...), du couvert environnemental (bandes enherbées...) ou ouvertes pour séparer des parcelles forestières (lignes de cloisonnement).

Les sentiers manifestement destinés à la randonnée pédestre en raison de leur étroitesse ne sont pas non plus des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

Sous réserve des dispositions des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'interdiction du « hors piste » ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles, de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels et elle n'est pas opposable aux propriétaires ou à leurs ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur leurs terrains.

A bon entendeur, salut !



Nouveaux habitants

Dans le cadre de sa politique d'accueil, il est demandé aux nouvelles familles de bien vouloir se faire connaître en mairie pendant les permanences.

Cela permet notamment de faciliter les démarches administratives et la diffusion d'informations sur le fonctionnement de la Commune (ramassage des ordures ménagères, listes des assistantes maternelles, vie associative...) et plus largement, sur celui de la Communauté de Communes (subventions pour l'amélioration de l'habitat...)

Permanences : lundi 10 h 30 à 11 h 30 - mercredi 17 h 30 à 18 h 30 - vendredi 18 h 00 à 19 h 00

Permanences Gendarmerie

Une permanence assurée par la brigade de gendarmerie de Revigny est programmée en mairie de Triaucourt - salle du Conseil, de **15 h 30 à 18 h 30, les mercredis 28/03, 11/04, 25/04, 09/05, 30/05, 06/06 et 27/06.**

Cette permanence de proximité permettra de répondre à toutes questions utiles.

A noter que le personnel de permanence reste soumis aux contraintes opérationnelles et peut durant la permanence être appelé à intervenir sur le terrain. Dans ce cas de figure, un numéro de téléphone sera communiqué au secrétariat de mairie ou affiché, afin de pouvoir convenir d'une nouvelle rencontre dans les meilleurs délais. Vous remerciant par avance de votre compréhension.

Borne de recharge pour véhicules électriques... Point de situation...

Vous avez sans doute remarqué que la borne de recharge implantée sur la partie haute de la place possède des voyants allumés « vert ». Ce n'est pas parce qu'elle est au « vert » qu'elle est en service. Les bornes sont utilisables avec un smartphone via le site IDcharge pour recharger un véhicule et visible sur la supervision (scan du QR code avec le smartphone, réception d'un sms avec code d'accès pour ouvrir la trappe). Or, les tests réalisés révèlent que le niveau de communication demeure trop bas, en conséquence une antenne plus puissante va être installée sur la borne.

F4 à louer

Calme et belle luminosité pour cet agréable appartement de 78 m² situé au 1^{er} étage.

Cuisine équipée d'un bloc évier et d'une hotte aspirante, séjour, 3 chambres avec parquet, salle de bains – WC, cave, local individuel fermé et jardin.

Disponible - Loyer 350 euros.

S'adresser en mairie au 03 29 70 77 78

Vacances – Bibliothèque

Mercredi de 14 h 00 à 16 h 00

Samedi 14 h 00 à 15 h 00

Avec votre n° d'adhérent, profitez des ressources numériques du site [camelia55](http://camelia55.meuse.fr) : musique, vidéos, jeux vidéos, presse, autoformation ... Surfez gratuitement sur : <http://camelia55.meuse.fr/triaucourt>

Pass' déchetteries

Des pass'déchetteries vont être distribués dans vos boîtes à lettres. Etablis par la CODECOM, ils sont nominatifs et attribués à tous les foyers, entités et artisans de la collectivité. Ces pass' deviennent obligatoires dans le cadre de l'accès à la déchetterie et vous seront demandés par les gardiens.



Erratum bulletin communal 2017

En hiver, retrouvez Les COUCOUS de Triaucourt,
les samedis à la salle polyvalente de 16 h 00 à 18 h 00

A vos cartes, prêts, jouez !!!

Concours de belote organisé par l'A.C.T
Dimanche 4 mars - Salle des fêtes de Triaucourt
Inscriptions à partir de 13 h 00
10 € par personne avec une consommation offerte
Réservations souhaitées au 06 82 50 31 78



Et poursuivez avec...



L'association Au Plaisir des Aiguilles
Dimanche 11 mars - Salle des fêtes de Triaucourt
à l'occasion de son 2ème loto avec tombola
De nombreux lots alimentaires et bons d'achats à gagner
Ouverture des portes à 13 h 00 - Début des jeux à 14 h 00
Inscriptions souhaitées au 03 29 70 76 25

CINÉMA

Rendez-vous samedi 17 mars à 20 h 30 pour fêter le court métrage ...
et rire en regardant les nouvelles aventures de la célèbre **Famille TUCHE**,
incarnée notamment, par la très pétillante (et d'origine meusienne) Isabelle NANTY !

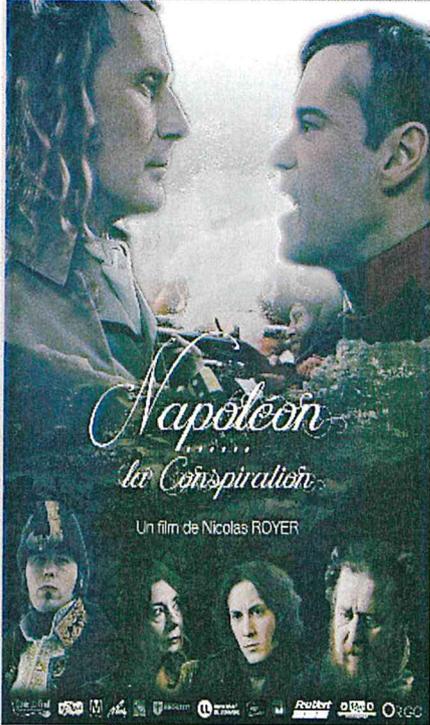
Bourse printemps-été

« Comme Bécassine », faites la course aux bonnes affaires !!!
Vêtements de 0 à 16 ans et grosseesse, jouets et matériel de
puériculture.
Avec les Roudoudous, tout pour vos bouts d'choux...
à prix tout doux...

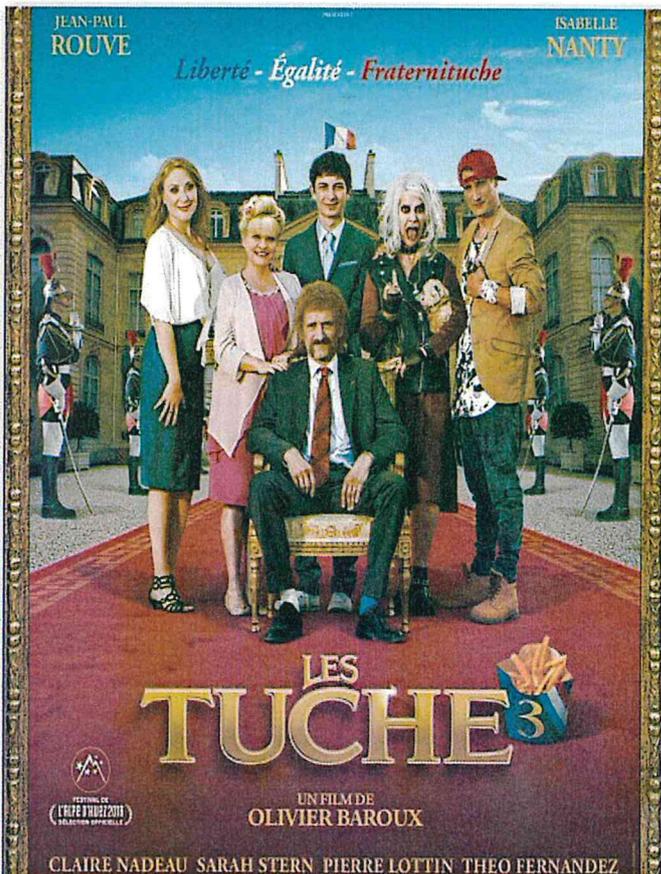
Samedi 7 avril de 09 h 00 à 16h 30
Dimanche 8 avril de 09 h 00 à 13 h 00



CINEMA



DANS LE CADRE DE
LA FETE DU COURT METRAGE
1ÈRE PARTIE DE SOIREE
20H30 NAPOLEON LA CONSPIRATION
EN PRESENCE DE SON REALISATEUR
NICOLAS ROYER
SUIVI DE 2 COURTS METRAGES
DE PAUL JEANNIN (LEGO MUSEUM
ET COMPILATION DU P'TIT MIME)
EN PRESENCE DE SON REALISATEUR



TARIFS
PLEIN 6 EUROS
RÉDUIT 5,50
-14ANS 4,50
WWW.CRAVLOR.FR

SALLE DES FETES
TRIAUCOURT
SAMEDI 17 MARS



2ÈME PARTIE DE SOIREE
LES TUCHE 3